

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
29e séance
tenue le
jeudi 2 novembre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 29e SEANCE

Président : M. DOLJINTSEREN (Mongolie)

puis : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

g) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)

h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.29
1er décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/44/L.22, L.23, L.25)

Projet de résolution A/C.2/44/L.22, intitulé "Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)"

1. Mme ARMSTRONG (Canada), présentant le projet de résolution, dit que les auteurs du projet, auxquels se sont joints le Brésil et l'Espagne, ont tenu compte des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale, l'Assemblée mondiale de la santé lors de sa session de 1989 et le Conseil économique et social lors de sa seconde session de 1989 ainsi que par les organes principaux de l'Organisation mondiale de la santé chargés de diriger et de coordonner les activités de l'Organisation relatives au SIDA dans les domaines de l'éducation, de la prévention, de la lutte et de la recherche. On considère que le projet de résolution, qui est le fruit de consultations avec un grand nombre de délégations concernées et des experts, est une initiative positive qui permettra de renforcer encore la coopération internationale dans la lutte contre le SIDA, lequel est un motif de préoccupation pour tous les pays, en particulier ceux qui sont touchés par la pandémie. Enfin, il convient de signaler qu'à la première ligne du quatrième alinéa du préambule, il faut remplacer "Programme spécial" par "Programme mondial". Il faut espérer que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Projet de résolution A/C.2/44/L.23, intitulé "Schémas de consommation et indicateurs qualitatifs du développement"

2. M. BEN MOUSSA (Maroc) dit que la question faisant l'objet du projet de résolution qu'il présente est débattue dans des instances économiques depuis plusieurs dizaines d'années et sous une forme plus structurée depuis la tenue de la quarantième session de l'Assemblée générale. A cette occasion et sur l'initiative du Maroc, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 40/179. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a entrepris des études monographiques au Maroc, au Kenya et en Inde, prouvant ainsi l'importance qu'il accorde aux schémas de consommation et aux indicateurs qualitatifs du développement. Faute de temps, la délégation marocaine n'a pas pu présenter d'abord le texte du projet de résolution au Groupe des 77 comme elle l'aurait souhaité, et elle demande donc à la Deuxième Commission de ne pas entamer de consultations officieuses tant que le Groupe des 77 ne se sera pas prononcé sur le projet de résolution.

3. Le PRESIDENT dit qu'il sera tenu compte de la demande de la délégation marocaine.

Projet de résolution A/C.2/44/L.25, intitulé "Assistance au peuple palestinien"

4. M. UMER (Pakistan) présente le projet de résolution au nom de ses auteurs et dit que la communauté internationale connaît fort bien la question de l'assistance au peuple palestinien. Les auteurs espèrent sincèrement que tous les représentants

(M. Umer, Pakistan)

de la Deuxième Commission apporteront leur appui à ce projet de résolution dont le ton est modéré et les idées constructives et qui offre la possibilité de fournir une assistance plus grande au peuple palestinien et d'accélérer ainsi son développement économique. A la première ligne du paragraphe 1, il convient de remplacer "de la note du Secrétaire général" par "du rapport joint à la note du Secrétaire général".

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

g) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite) (A/C.2/44/L.26)

h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite) (A/C.2/44/L.24)

Projet de décision A/C.2/44/L.26, intitulé "Pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique"

5. M. FALL (Sénégal) présente le projet de décision au nom de l'Algérie, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Mauritanie et du Sénégal et dit que lors de son élaboration, il a été tenu compte de la résolution 1989/103 du Conseil économique et social, adoptée à l'issue des débats relatifs au problème de la désertification et de la sécheresse en Afrique. La résolution susmentionnée continue à servir de texte de référence à la coopération internationale en faveur des pays affectés.

Projet de résolution A/C.2/44/L.24, intitulé "Conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé"

6. M. UMER (Pakistan), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, dit que la demande adressée au Secrétaire général de mettre à la disposition de la CNUCED les fonds supplémentaires nécessaires à la préparation d'une étude approfondie sur l'économie nationale palestinienne revêt une grande importance. M. Umer signale par ailleurs qu'il faut apporter deux modifications au projet de résolution. La première consiste à remplacer "de la note" par "de l'étude annexée à la note" à la première ligne du paragraphe 1. La deuxième consiste à remplacer "d'une étude" par "de l'étude" à la troisième ligne du paragraphe 6.

Projet de résolution A/C.2/44/L.21, intitulé "Aide à la reconstruction et au développement du Liban"

7. M. NABULSI (Jordanie) signale que les auteurs du projet de résolution A/C.2/44/L.21 se sont appuyés sur le rapport du Secrétaire général (A/44/559). Ils appellent l'attention sur les paragraphes où le Secrétaire général est prié de poursuivre et d'intensifier ses efforts afin de s'assurer toute l'aide possible dans le cadre du système des Nations Unies et où l'on engage les organes, organisations et organismes des Nations Unies à intensifier leurs programmes d'aide et à en agrandir le champ en proportion des besoins pressants du Liban. Les auteurs du projet de résolution espèrent que l'ONU fera le nécessaire pour que ses

(M. Nabulsi, Jordanie)

bureaux de Beyrouth puissent assurer leurs services normalement, et disposent du nombre requis de fonctionnaires de rang supérieur. Ils espèrent également que le projet de résolution sera adopté par consensus.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)
(A/44/235, A/44/275, A/44/355, A/44/361, A/44/376, A/44/401, A/44/408, A/44/409 et Corr.1, A/44/415, A/44/477, A/44/551, A/44/617, A/44/628, A/44/683; A/C.2/44/L.8)

8. M. PILBEAM (Australie) dit que son pays est préoccupé par le fardeau que représente la dette pour la majorité des pays en développement et qu'il est pleinement conscient des obstacles économiques que peuvent constituer des niveaux d'endettement élevés. L'ajustement structurel est la seule solution pour accroître l'investissement et l'épargne, relancer la croissance économique et accroître la capacité des pays d'honorer les engagements contractés à l'étranger. L'Australie a elle-même suivi cette politique et reconnaît qu'il faut tenir compte de la nécessité de protéger les groupes les plus vulnérables lors de son application.

9. Le maintien de la croissance mondiale est un des facteurs déterminants d'une solution durable au problème de la dette. Les pays développés doivent maintenir une expansion vigoureuse tout en réduisant ou en jugulant l'inflation, saisir toutes les occasions qui s'offrent à eux de renforcer le système commercial multilatéral et d'assurer un meilleur accès aux marchés internationaux pour que les pays en développement débiteurs aient la possibilité d'amortir leur dette grâce à la croissance de leur économie. Le redressement des déséquilibres budgétaires dans les pays développés peut aussi avoir d'importantes répercussions sur la stabilité des taux de change, sur la réduction des ta x d'intérêt et, d'une manière générale, sur l'amélioration de l'environnement économique international au profit des pays endettés.

10. L'Australie est favorable à une stratégie d'ajustement cas par cas et axée sur la croissance pour résoudre le problème de la dette et considère que les mesures prises par la Banque mondiale et le FMI pour réduire la dette peuvent se révéler très utiles pour sortir les pays lourdement endettés de l'ornière. Ce faisant, il faudra toutefois veiller à accroître la capacité de prêt des créanciers, favoriser de nouveaux flux financiers et soutenir les réformes des pays débiteurs. Ces derniers devront s'engager dans la voie des réformes et ajuster leurs structures pour stabiliser l'ensemble de leur économie et promouvoir ainsi leur développement. Dans cet ordre d'idées, l'Australie approuve la conclusion récente des négociations qui se sont déroulées entre le Mexique et ses créanciers dans le cadre du plan Brady et souligne qu'il importe que les banques créditrices s'associent pleinement à l'une des trois options existantes pour que le Mexique puisse bénéficier au maximum de l'accord négocié. Le problème doit être résolu non seulement pour favoriser le développement des pays en développement les plus endettés mais aussi pour stabiliser l'économie mondiale. Il faut accorder un traitement spécial aux pays les plus pauvres, à ceux de l'Afrique subsaharienne notamment, sans oublier les problèmes et les besoins d'autres pays en développement, en particulier ceux qui se trouvent dans la même région du monde que l'Australie.

11. M. ABRAHAM (Tchécoslovaquie) dit que le problème de la dette ne peut se résoudre indépendamment de la situation intérieure et des relations extérieures de chaque pays puisqu'il contribue non seulement à détériorer la situation économique et sociale de la majorité des pays en développement mais est aussi devenu un facteur de déstabilisation de l'économie mondiale et qu'il a déjà mis en péril le système monétaire et financier international. En outre, il est à l'origine d'une instabilité politique qui entrave le fonctionnement de la démocratie et reflète les contradictions du système des relations économiques et de la division du travail au niveau international.

12. Il faut, pour résoudre ce problème complexe, l'envisager sous l'angle le plus large possible et prendre des mesures aux niveaux national et international pour réduire la dette et par conséquent garantir le développement social et économique des pays débiteurs. Les mesures prises à ce jour n'ont pas permis d'améliorer la situation.

13. La délégation tchécoslovaque appuie la requête raisonnable présentée par les pays en développement, à savoir qu'il faut trouver une solution juste qui ne porte pas atteinte à la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques. La crise exige une restructuration des relations économiques internationales qui tienne compte des intérêts de tous les pays. Il faut qu'un dialogue ouvert et constructif s'instaure entre débiteurs et créanciers et que les institutions internationales adoptent une approche positive. La nouvelle stratégie internationale du développement pour la prochaine décennie devra lier le développement au problème de la dette.

14. A ce propos, il convient de signaler que des ressources supplémentaires pourront être affectées au développement dans les pays en développement s'il est mis un terme à la sortie nette de capitaux de ces pays, à la détérioration de leurs termes d'échange, aux mesures protectionnistes qui font obstacle à leurs exportations ainsi qu'à l'instabilité du système monétaire et financier mondial. La politique en matière de crédit et de financement des pays créanciers et l'octroi de conditions avantageuses aux pays en développement devront avoir essentiellement pour objectif de favoriser des investissements rentables et leur amortissement.

15. Le consensus nécessaire pour régler le grave problème de la dette doit être fondé sur la résolution 43/198 de l'Assemblée générale et le rapport du Secrétaire général (A/44/628).

16. M. PURWANTO (Indonésie) dit que la crise de la dette extérieure et sa croissance exponentielle ont eu des répercussions néfastes non seulement sur les pays en développement mais sur l'économie mondiale dans son ensemble, qu'elles freinent le développement économique, sont à l'origine de problèmes sociaux et constituent un facteur d'instabilité politique, et le problème de la dette, dont la gravité ne se dément pas, remet en question la capacité de la communauté internationale de le résoudre d'une manière juste, globale et durable. L'inefficacité des stratégies classiques de renégociation de la dette et d'ajustement pendant de longues périodes est désormais prouvée. Ces stratégies

(M. Purwanto, Indonésie)

n'ont pas tenu compte de la grande vulnérabilité des pays en développement face à l'évolution défavorable de la conjoncture économique externe. La forte instabilité des taux de change, la baisse des cours des produits de base et la grave détérioration des termes de l'échange des pays en développement se sont conjuguées pour exacerber la crise de leur endettement. Le processus d'ajustement a démontré les liens étroits existant entre les questions monétaires et financières, le commerce et le développement. Les pays en développement qui, comme l'Indonésie, pouvaient naguère honorer leurs engagements au titre du service de la dette y parviennent désormais au détriment de leur développement. Cette situation ne peut plus durer.

17. La délégation indonésienne accueille avec satisfaction les nouvelles propositions de règlement du problème de la dette. Elle est heureuse de constater que la notion de réduction de la dette et de son service est désormais admise et que la répartition du fardeau que fait peser l'ajustement entre pays débiteurs, pays créanciers et institutions financières est désormais acceptée. Dans ce contexte, il faut tenir compte, dans la formulation d'initiatives et de stratégies internationales visant à réduire l'endettement, des intérêts des pays qui se sont donné la peine d'appliquer des programmes d'ajustement rigoureux et sont ainsi parvenus à rembourser leurs dettes.

18. La délégation indonésienne soutient résolument l'analyse de la crise de l'endettement et les propositions qui ont été faites pour la résoudre lors des débats qui ont eu lieu à Belgrade pendant la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés et à Caracas lors de la réunion ministérielle extraordinaire du Groupe des 77 tenue en 1989. Elle soutient également la proposition qui a été faite aux pays débiteurs en développement et aux pays développés créanciers de mettre en oeuvre conjointement et de toute urgence les initiatives qui sont proposées actuellement et d'en formuler de nouvelles qui aillent dans le sens de la réduction de la dette et de son service. Dans ce domaine, les institutions financières internationales ont un rôle important à jouer. La délégation indonésienne approuve également la recommandation tendant à convoquer sous les auspices de l'ONU, une réunion à laquelle participeraient les institutions financières et les banques internationales pour examiner tous les aspects du problème de l'endettement extérieur dans le contexte d'une amélioration des perspectives de développement.

19. La recherche collective d'une solution équitable, globale et durable à la crise de la dette sera vaine tant qu'on s'en tiendra à des débats, des recommandations et des résolutions. Il est essentiel d'engager un dialogue permanent entre toutes les parties afin de parvenir à une compréhension commune de la crise et à un consensus politique pour la résoudre et relancer la croissance et le développement dans les pays en développement. Ce n'est qu'ensuite qu'on pourra passer rapidement à l'adoption et à l'application d'une stratégie.

20. Mme de WHIST (Equateur) dit que la crise de la dette extérieure a entraîné une dégradation de la situation économique et sociale qui met gravement en péril la paix et la stabilité dans plus des deux tiers des Etats Membres de l'Organisation

(Mme de Whist, Equateur)

des Nations Unies. Les critères de base retenus par l'Equateur pour définir les mesures et les éléments dont il faut tenir compte pour résoudre la crise de l'endettement ont été énoncés dans l'intervention du Président du Groupe des 77.

21. La délégation équatorienne considère que les allusions fréquentes à la responsabilité qu'ont les pays en développement eux-mêmes de créer des mécanismes internes propres à favoriser leur développement ou de les renforcer (par le biais de mesures efficaces qui leur permettent de sortir du cercle vicieux de la crise) sont à l'origine d'un lamentable contresens historique en ce qui concerne les pays d'Amérique latine et des Caraïbes car, d'une part, ceux-ci ont déjà fait la preuve qu'ils étaient responsables de leur propre destin; d'autre part, leur dette a été contractée avant la formation même des républiques qui y ont été instaurées et les effets de la crise actuelle de l'endettement s'ajoutent à ceux d'une crise ancienne due à la vulnérabilité de ces pays face à l'instabilité prolongée du marché mondial au cours du premier quart de siècle, de la récession des années 30 et de la seconde guerre mondiale et aux bouleversements politiques internes résultant de cette vulnérabilité. Malgré tout, les pays de la région étaient parvenus à une croissance modérée mais prometteuse qui n'a pas résisté à la pression que les organismes de crédit, désireux avant tout de faire des profits dans un contexte économique qui était alors favorable, ont exercée dans les années 70. La délégation équatorienne espère avoir établi clairement que si les pays en développement sont gravement endettés, c'est bien pour des raisons internes dont la responsabilité leur incombe mais aussi pour des raisons externes qui échappent à leur contrôle et que, bien souvent, les dernières sont à l'origine des premières.

22. La délégation équatorienne rappelle que la dette est un problème politique dont la solution exige que toutes les parties en présence fassent preuve d'autant de volonté et d'esprit de décision les unes que les autres. Elle rappelle aussi que cette solution doit aboutir à une réduction substantielle de la dette et des taux d'intérêts. Il est indispensable de procéder à un rééchelonnement qui tienne davantage compte de la situation propre à chaque pays, ce qui signifie que les institutions financières multilatérales doivent faire preuve de la faculté d'adaptation qu'elles se bornent actuellement à exiger des pays débiteurs. Mais tout cela se révélera insuffisant si l'on n'adopte pas des mesures qui permettent de dégager de nouvelles ressources financières et d'établir des termes de l'échange plus favorables.

23. Il faudra faire preuve de la souplesse et de la rapidité que le Secrétaire général recommande dans son rapport au cours de deux phases complémentaires : une stratégie pour les situations d'urgence qui doit s'appliquer à tous les pays débiteurs et une solution à moyen et à long terme. De même, il faut relancer la production, le commerce intérieur et l'exportation afin de créer des emplois pour les jeunes qui représentent 40 % de la population en Amérique latine et dans les Caraïbes.

24. Dans le rapport du Secrétaire général consacré à la dette extérieure et au développement, il est rappelé que les pays débiteurs devront consentir de nombreux sacrifices pour sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent actuellement.

(Mme de Whist, Equateur)

Or, ces pays sont aux prises en ce moment même avec des problèmes chroniques et difficiles à résoudre dont les causes sont multiples : échéances de remboursement de leur dette, fluctuations des taux d'intérêt, inflation, mesures protectionnistes et barrières commerciales. En outre, ils ont contracté une dette auprès de leur population qu'ils devront honorer si l'on veut que la liberté et la démocratie soient maintenues.

25. Les pays industrialisés connaissent la période de croissance ininterrompue la plus longue depuis la seconde guerre mondiale et ont pu prendre les mesures nécessaires pour compenser les pertes résultant du non-remboursement de la dette par les pays en développement. En outre, la politique financière de leurs systèmes bancaires a attiré les investissements, ce qui a favorisé la fuite des capitaux privés des pays en développement. L'intervenante se demande quelles sont les mesures prises par ces pays pour inverser cette tendance. Il est nécessaire que les mesures visant à réduire l'endettement tiennent compte de l'environnement international (notamment des incidences des déficits budgétaires et commerciaux de certains pays industrialisés sur les économies des pays en développement) et de l'attitude des organismes financiers internationaux qui, de bailleurs de fonds, sont devenus des bénéficiaires nets pour un montant d'environ 50 milliards de dollars des Etats-Unis en 1988.

26. La délégation équatorienne se réjouit des progrès accomplis récemment dans l'analyse du problème de la réduction de la dette. Elle estime cependant que les initiatives prises en ce sens ne constituent qu'une étape préliminaire et que, par conséquent, un effort important et un engagement plus ferme de la part des secteurs public et privé demeureront nécessaires.

27. Si l'édification de la paix dans la liberté et la démocratie est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, il faut rechercher une solution à tous les problèmes qui mettent en danger la paix, la liberté et la démocratie. L'Equateur considère que l'Organisation doit déployer tous les moyens d'action dont dispose le système des Nations Unies pour faire face avec diligence et efficacité à la situation de crise et à l'impasse dans laquelle se trouvent les pays en développement. Elle espère que les négociations en cours permettront une meilleure compréhension de la situation et aboutiront à la décision unanime d'apporter une solution à ce problème pour pouvoir aborder la dernière décennie du XXe siècle en continuant à croire au progrès et dans les capacités de l'homme.

28. M. Ghezal (Tunisie) prend la présidence.

29. M. BANDARA (Sri Lanka) dit que la délégation de son pays souscrit sans réserve aux vues exprimées par le Président du Groupe des 77 concernant la question actuellement examinée par la Commission.

30. Il y a relativement peu de temps que l'on a pris conscience du fait que le problème de la dette avait acquis les dimensions d'une "crise" dont les causes trouvent leur origine dans un système mondial sclérosé où les parties sont à la fois inégales et très dépendantes les unes des autres. Au cours des années 70, les

(M. Bandara, Sri Lanka)

pays en développement n'ont pas jugé imprudent de solliciter des prêts à l'extérieur car la situation était alors totalement différente et les pays en développement enregistraient à l'époque des taux de croissance économique satisfaisants. Les choses ont toutefois commencé à changer vers la fin des années 70 avec la hausse des taux d'intérêt des prêts contractés tant auprès des banques privées que des institutions publiques, la détérioration des termes de l'échange, l'adoption par les gouvernements de politiques monétaires rigoureuses pour maîtriser l'inflation et les mouvements de capitaux, autant de facteurs qui ont entraîné une augmentation du loyer de l'argent provenant de l'étranger. On est ainsi parvenu à la crise actuelle, qui met en danger la stabilité sociale et politique de nombreux pays. D'autres éléments tels que le ralentissement de la croissance des pays industrialisés, la rigueur des politiques monétaires qu'ils ont adoptées et l'insuffisance des fonds octroyés par les institutions financières multilatérales ont contribué à donner à cette crise un caractère mondial.

31. Sri Lanka reconnaît que les pays en développement doivent faire leur possible pour améliorer leur performance économique en augmentant la productivité des secteurs privé et public, objectif qui ne peut être atteint que dans un climat international favorable. Les pays en développement demandent qu'une aide extérieure leur soit fournie et que les charges qui pèsent sur eux au titre de la dette soient réduites sans délai, faute de quoi, il leur sera difficile de prendre des mesures pour atteindre cet objectif. Ils demandent aux créanciers publics, commerciaux et multilatéraux de leur fournir une assistance financière à des conditions beaucoup moins strictes, compte tenu des très graves difficultés auxquelles ils sont confrontés.

32. Sri Lanka accueille avec satisfaction les initiatives qu'ont prises certains pays développés à la réunion au sommet de Toronto et au Club de Paris. Cependant, elle estime qu'elles doivent être appliquées le plus largement possible pour que tous les pays endettés puissent en bénéficier. En attendant, il incombe aux pays développés d'augmenter leur aide aux pays en développement pour que ces derniers puissent relancer et accélérer leur croissance économique. Sri Lanka souligne tout particulièrement le lien qui existe entre la dette, les cours des produits de base et le processus de développement, qui vont eux-mêmes de pair avec le ralentissement de la production, le chômage, la faible expansion du commerce international et la dégradation de l'environnement.

33. M. IBRAHIM (Egypte) fait siennes les observations du Président du Groupe des 77. La crise de la dette extérieure est le principal facteur de stagnation dans les pays en développement. A chaque nouveau débat, la conscience de la nécessité d'une stratégie de grande envergure pour résoudre la crise de l'endettement sur la base de réductions substantielles de la dette se fait plus vive. Diverses initiatives ont été prises dans ce sens mais elles ne constituent qu'un point de départ et il faut pouvoir disposer de ressources financières supplémentaires pour pouvoir établir des mécanismes plus simples et plus efficaces. Ces initiatives doivent prendre en compte tous les aspects de la crise de l'endettement. Or, la catégorie des pays dont le revenu est relativement faible et dont les dettes ont été, pour l'essentiel, contractées auprès de banques et

(M. Ibrahim, Egypte)

d'institutions publiques n'a pas été incluse dans les plans élaborés. Bien que le montant total de ces dettes n'atteigne pas celui des dettes contractées auprès d'institutions financières privées par d'autres gouvernements, il représente parfois plus de 150 % du produit national brut de ces pays, ce qui les met dans une situation très délicate : ou ils doivent choisir d'honorer leurs engagements ou de faire les économies nécessaires pour mener à bien les plans de développement susceptibles d'améliorer le niveau de vie de leur population qui, à l'heure actuelle, est tellement bas qu'il constitue une menace pour la stabilité politique et sociale.

34. La communauté internationale doit établir des pratiques financières que les pays créanciers devraient adopter pour offrir des conditions financières permettant à cette catégorie de pays de réduire le montant de leur dette. Le règlement de la crise de l'endettement passe par l'accélération de la croissance économique des pays en développement, qui leur permettra de s'acquitter de leurs obligations. Ils doivent donc, plus que jamais, pouvoir disposer des ressources financières supplémentaires nécessaires à cette fin.

35. Toutes les initiatives formulées doivent tenir compte des objectifs à long terme et autres phénomènes sociaux qui influent sur la stabilité politique des pays. Elles doivent aussi prendre en considération l'environnement mondial et recueillir l'adhésion générale, sans laquelle aucun progrès ne sera possible.

36. Mme MATHURIN-APPLEWHAITE (Jamaïque) dit que sa délégation reprend à son compte les observations formulées par le Président du Groupe des 77 au sujet de la crise de la dette extérieure et du développement. Depuis la dernière fois que la Commission a examiné cette question, aucun progrès n'a été enregistré. Il en est résulté une situation très instable où la production dans les pays qui connaissent une récession ou stagnation économiques est répartie de manière toujours plus inégale. Il faut reconnaître que des changements encourageants peuvent être observés dans la manière dont la communauté internationale s'emploie à rechercher une solution. La nécessité de réduire le montant de la dette pour pouvoir assurer une croissance et un développement soutenus est désormais communément admise. Les institutions et gouvernements créanciers manifestent également une volonté politique plus grande comme en témoigne leur participation à l'application de mesures visant à réduire la dette.

37. Cependant, d'importants obstacles subsistent. L'intervention des organismes de crédit privés et publics est limitée par les normes strictes que ceux-ci appliquent; les ressources financières nécessaires pour mettre en oeuvre les mesures de réduction de la dette sont tout à fait insuffisantes et des restrictions ont été imposées quant à la catégorie de pays débiteurs pouvant bénéficier des options existantes.

38. De manière générale, dans les propositions qui ont été faites pour réduire la dette, il n'a pas été tenu compte des difficultés des pays en développement à revenu intermédiaire, qui ont contracté des dettes auprès d'institutions financières multilatérales. Il est particulièrement décourageant de constater que

(Mme Mathurin-Applewaite, Jamaïque)

lors de la dernière réunion de la Banque mondiale et du FMI, personne ne s'est véritablement soucié du problème, alors que ces institutions reçoivent plus d'argent de ces pays très endettés qu'elles ne leur en donnent. Par ailleurs, l'affectation des ressources internes et externes au service de la dette a empêché ces pays d'investir dans des secteurs sociaux qui revêtent une importance cruciale et de se doter des infrastructures nécessaires. La capacité des pays d'assurer leur croissance tout en remboursant leur dette et d'atteindre les principaux objectifs de développement qu'ils se sont fixés se trouve ainsi gravement compromise. Il ne peut y avoir d'expansion économique lorsque la qualité de l'enseignement, de l'alimentation, des soins de santé et du logement se dégrade.

39. La représentante de la Jamaïque dit qu'il est désormais nécessaire, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, que les institutions financières multilatérales fassent preuve de souplesse. Il faut aussi adopter des programmes économiques permettant de réduire le service de la dette et de dégager ainsi les ressources financières qui font défaut pour la croissance économique et le développement social. Cependant, à ces conditions doit s'ajouter un environnement économique international favorable qui dépend lui-même de l'existence d'un dialogue constructif entre toutes les parties intéressées - pays débiteurs et créanciers, institutions financières multilatérales et banques commerciales. La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée à la coopération économique internationale en 1990 offrira à l'Organisation des Nations Unies une excellente occasion de jouer un rôle important dans l'instauration de ce dialogue.

40. Le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés est un des effets pernicioeux de la crise de l'endettement. Malgré la chute de leur revenu et de leurs investissements par habitant, de nombreux pays en développement envoient davantage de capital à l'étranger pour rembourser leur dette qu'ils n'en reçoivent, alors que les cours des produits qu'ils exportent tendent à baisser. Tous ces faits remettent sérieusement en question l'efficacité du consensus international qui s'est dégagé quant à la nécessité d'inverser le sens de ces courants financiers. Si un pays se développe, sa capacité de financer ses investissements avec le produit de l'épargne intérieure augmente. C'est pour lui le seul moyen de briser le cercle vicieux du sous-développement. La notion de transfert net de ressources est donc capitale.

41. M. U SWE (Myanmar) dit qu'il ne semble pas y avoir de solution en vue à la crise de la dette que traverse la communauté internationale depuis une dizaine d'années, comme en témoigne le montant de 1,3 billion de dollars qu'elle a atteint en 1988, soit 9 milliards de plus que l'année précédente. Il est généralement admis que le mauvais fonctionnement du système économique international est à l'origine de la crise. Les taux d'intérêt élevés, la baisse des cours des produits de base et la détérioration des termes de l'échange ont aggravé les problèmes des pays en développement. Même si l'on tient compte de l'augmentation récente de 18 % des cours des produits de base, à l'exception des combustibles, ces cours demeurent de 30 % inférieurs à leur niveau de 1979-1981. Cela est d'autant plus grave que les matières premières constituent une part considérable des exportations de ces

(M. U Swe, Myanmar)

pays, en particulier des moins avancés d'entre eux. La solution de la crise de la dette doit donc prendre en considération la question des cours des matières premières.

42. Le transfert négatif de ressources est également lié à la crise de la dette. Au début des années 80, les pays en développement étaient des bénéficiaires nets de ressources pour un montant s'élevant à 41,7 milliards de dollars, mais, en 1988, le transfert négatif des ressources se chiffrait à 32,5 milliards de dollars. L'initiative de Toronto et le plan Brady - qui met l'accent sur la réduction de la dette - sont au nombre des efforts déployés récemment pour résoudre le problème. A cet égard, le Myanmar se félicite de la décision du Japon de fournir une aide sous forme de dons pour alléger le fardeau de la dette des pays les moins avancés, en annulant des prêts d'un montant de 5,5 milliards de dollars, qui avaient été consentis au titre de l'aide publique au développement, ainsi que de la décision de la République fédérale d'Allemagne d'annuler des prêts analogues d'une valeur de 900 millions de marks. Le Myanmar figure au nombre des bénéficiaires de ces mesures. Il convient également de se féliciter de l'annonce faite par le Japon au Sommet de Paris au mois de juillet, concernant sa décision de développer le programme de recyclage des capitaux, qui, de 30 milliards de dollars prévus sur trois ans, passera à 65 milliards sur cinq ans. Ces mesures serviront à atténuer le problème, mais de nouvelles approches et des ressources financières supplémentaires seront nécessaires.

43. Le fait qu'on ait admis la nécessité de réduire la dette a donné lieu à l'adoption de nouvelles directives par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Les nouvelles ressources financières dégagées en application de ces directives s'élèvent à quelque 30 milliards de dollars si l'on y ajoute les 10 milliards de dollars fournis par le Japon. Mais l'utilisation intégrale de ces ressources ne permettra de réduire que de 15 % les intérêts et de moins de 20 % le principal de la dette des pays les plus lourdement endettés. Dans son rapport de 1988, le Conseil du commerce et du développement estime qu'il faudrait doubler ces chiffres; il convient donc de redoubler d'efforts dans la recherche d'une stratégie internationale novatrice de la dette. Le problème touche avant tout les pays en développement mais a également des répercussions sur la situation économique des pays développés : de sa solution dépend la reprise de l'économie mondiale.

44. M. KING (Trinité-et-Tobago) dit que le montant total de la dette extérieure des pays en développement a atteint au début de 1989 1,3 billion de dollars, soit le double de toutes les recettes d'exportation des pays du Sud. En Amérique latine et dans les Caraïbes, dont la dette s'élève à près de 500 milliards de dollars, ce rapport est encore plus élevé. La crise de la dette constitue un phénomène nouveau en raison de son ampleur sans précédent et de l'incapacité des pays touchés à en sortir. La stabilité et la croissance relatives de la précédente décennie ont fait place à la situation actuelle essentiellement pour deux raisons : la tendance à la hausse des taux d'intérêt et l'effondrement des cours des produits de base, qui sont tombés aujourd'hui à leur niveau le plus bas depuis les années 30.

(M. King, Trinité-et-Tobago)

45. La crise de la dette a commencé dans un environnement économique international qui est devenu plus défavorable aux pays du Sud. Nombre de ces pays y ont fait face en diversifiant ou en restructurant leurs économies par le biais de programmes d'ajustement structurel. Mais le transfert net de ressources et le manque d'accès à la science et à la technique, entre autres, les empêchent de briser le cercle vicieux de la dette. Les mesures adoptées sur le plan national ont entraîné des coûts sociaux élevés et imposé de nombreux sacrifices à de vastes secteurs de la population dans les pays en développement. Dans certains d'entre eux, elles ont fragilisé les fondements mêmes des institutions politiques.

46. Le problème de la dette ne peut se réduire à ses dimensions financières. Il s'agit d'un problème de développement dont la solution doit se fonder sur trois principes : reconnaître la relation étroite qui existe entre la dette, le développement et le commerce; créer un environnement économique international moins hostile et amener les pays les plus puissants sur le plan économique à prendre des mesures efficaces de coordination destinées à assurer notamment la réduction des barrières protectionnistes qui font obstacle aux exportations des pays du Sud et l'adoption de mesures d'allègement de la dette.

47. Après avoir souligné la nécessité de tenir compte de la situation des pays à revenu intermédiaire comme le sien, le représentant de la Trinité-et-Tobago affirme que la réduction de la dette par les pays développés doit faire partie de toute stratégie efficace visant à apporter une solution au problème; cette stratégie doit être de portée mondiale et soutenue par des ressources financières suffisantes. Les mesures adoptées doivent être appliquées le plus rapidement possible. La volonté de la communauté internationale de prendre des mesures pour réduire la dette devrait faciliter considérablement l'élaboration d'une stratégie plus large et plus efficace.

48. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) dit que la dette extérieure des pays en développement constitue l'un des plus grands défis économiques de l'histoire contemporaine et une question politique de première importance. Parmi les initiatives proposées récemment, il y a lieu de rappeler les mesures découlant de la réunion au sommet de Toronto relatives à la réduction et au réaménagement de la dette publique des pays les moins avancés; la mise en place par la Banque mondiale de mécanismes spéciaux d'assistance pour cette même catégorie de pays, l'augmentation du capital de la Banque mondiale et des ressources concessionnelles disponibles; la Convention portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements; l'amélioration par le Fonds monétaire international des termes du guichet des crédits à moyen terme; le recyclage des excédents monétaires et financiers de certains pays industrialisés en faveur du développement. Ces mesures n'ont cependant guère amélioré la situation. La dette extérieure des pays en développement est passée de 1,2 billion de dollars à 1,32 billion de dollars entre 1988 et 1989. Le transfert négatif net de ressources financières a considérablement augmenté en 1988, passant de 26 milliards l'année précédente à 33 milliards de dollars. Le déficit budgétaire d'un pays développé et les déséquilibres observés dans les pays industrialisés ont provoqué une hausse des taux d'intérêt réels.

(M. Rakotonaiivo, Madagascar)

49. Le représentant de Madagascar juge positive la reconnaissance universelle du principe de la réduction de la dette en tant qu'élément principal de toute stratégie internationale durable en la matière. L'engagement de plus en plus marqué de toutes les parties intéressées, y compris les pouvoirs publics, et de tous les groupes de pays constitue un autre élément important de la nouvelle stratégie. On a reconnu de ce fait pour la première fois la nécessité d'un soutien officiel aux accords conclus en matière de réduction de la dette, car il y a peu de chances que des approches fondées exclusivement sur des initiatives des banques commerciales produisent les résultats escomptés. Ont également été reconnus le principe de la responsabilité partagée et la nécessité d'alléger la charge asymétrique imposée aux pays débiteurs et découlant des obligations initialement contractées.

50. Pour passer à l'action, il importe d'accélérer et de simplifier le processus de réduction de la dette. Une réduction plus rapide pourrait être obtenue grâce à l'adoption par les pays créanciers de mesures législatives, fiscales et comptables de nature à encourager la renonciation à une partie substantielle des créances. Les études faites par le Secrétariat montrent qu'une réduction de 40 à 45 % de la dette est nécessaire.

51. Le succès d'une stratégie internationale de la dette sera déterminé par un apport de ressources additionnelles, "d'argent frais" qui ne saurait se substituer aux sources traditionnelles de financement du développement ou remettre en cause le rétablissement des flux financiers en direction du Sud. Le chiffre de 29 milliards de dollars avancé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ne s'applique qu'aux 15 pays les plus endettés. Selon le Président Mitterrand, les ressources additionnelles pourraient provenir d'une participation des pays développés et être complétées par le recours aux réserves des institutions financières internationales. Ces propositions n'occasionnent aucun transfert du risque du secteur privé vers le secteur public et ainsi n'affectent en aucune façon le contribuable. La communauté internationale devrait également étudier la possibilité d'instaurer un mécanisme multilatéral qui établirait des normes de traitement équitables pour tous les débiteurs et créanciers.

52. La crise de la dette est l'une des manifestations des insuffisances, déséquilibres et incertitudes qui caractérisent le fonctionnement de l'économie mondiale. Nombreux sont les pays en développement, notamment africains, qui ont adopté avec détermination et courage des politiques d'ajustement particulièrement exigeantes et difficiles. Le problème de la dette extérieure de l'Afrique mérite d'être examiné compte tenu de la capacité de remboursement de ce continent. Sa dette extérieure s'élevait en juin 1988 à 220 milliards de dollars. Selon le FMI, celle de l'Afrique au sud du Sahara représente 69 % du produit intérieur brut de la région en 1987. Le ratio de la dette aux exportations s'est détérioré, passant de 93,6 % en 1980 à 355,4 % en 1987. Ces indicateurs montrent que l'Afrique est la région la plus affectée du monde.

(M. Rakotonaivo, Madagascar)

53. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a demandé à nouveau que soit convoquée une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique. Madagascar est membre d'un groupe de contact chargé de préparer cette conférence.

54. A long terme, la recherche de solutions au problème de la dette doit être effectuée dans le cadre de la réforme du système monétaire, financier et commercial international. La Conférence internationale sur les questions monétaires et financières, qui devrait être convoquée immédiatement, donnerait l'occasion d'amorcer ce processus.

55. M. LICHTINGER (Mexique) dit que le problème de la dette extérieure des pays en développement n'est pas seulement le résultat d'un mauvais calcul financier ni d'une utilisation peu rentable des crédits octroyés mais également la conséquence de prévisions mal fondées, de politiques erronées et de facteurs échappant au contrôle des débiteurs, tels que la détérioration des termes de l'échange et les taux d'intérêt élevés sur les marchés financiers internationaux.

56. Le transfert net de ressources lié au service de la dette fait obstacle à la formation de capital dans les pays endettés. A son tour, le manque de ressources s'est traduit par une grave détérioration des conditions de vie des habitants de ces pays, surtout parmi les groupes les plus pauvres, dont les besoins essentiels en matière d'alimentation, de santé et de logement sont à peine satisfaits, tandis que leurs besoins en matière d'éducation et d'habillement restent souvent insatisfaits. De plus, les transferts de ressources aggravent les déséquilibres de l'économie internationale. On a, par exemple, enregistré une chute de plus de 40 % des achats de biens importés par les pays endettés, en particulier ceux d'Afrique et d'Amérique latine. L'expansion du commerce mondial constitue un facteur indispensable pour la reprise de l'activité économique dans ces pays et pour la stabilité de l'économie mondiale.

57. La réduction de l'encours et du service de la dette est désormais considérée sur le plan international comme un élément central de la solution du problème de la dette extérieure. Il importe cependant que les réductions soient suffisamment importantes pour alléger le fardeau de la dette et permettre également aux pays de disposer d'argent frais. Il convient de souligner que la contribution des banques commerciales à cet égard a été minimale.

58. Pour réaliser des progrès notables dans la solution du problème, toutes les parties intéressées doivent rechercher de nouvelles formules. D'une part, les gouvernements des pays créanciers doivent étudier les moyens d'étendre les mesures de réduction au service de la dette contractée auprès des institutions financières internationales et à la dette publique. D'autre part, eu égard au rôle clef que jouent les banques commerciales dans l'amélioration de la situation des pays endettés, elles ne doivent pas se borner à reconnaître que leurs créances sont irrécouvrables. Il faut en outre mettre en place des mécanismes très précis pour que les opérations des banques sur les marchés secondaires et les mesures d'augmentation de leurs réserves permettent aux pays en développement d'obtenir de

(M. Lichtinger, Mexique)

nets avantages. L'intervention des gouvernements des pays créanciers qui réglementent l'activité bancaire et la politique fiscale est aussi importante à cet égard. Le rôle des institutions financières internationales constitue un troisième facteur important en ce qui concerne la mobilisation de ressources financières suffisantes pour mener à bien les opérations de réduction.

59. Au cours des dernières années, le Gouvernement mexicain a concentré ses efforts sur la réduction de l'encours et du service de sa dette extérieure. En 1989, il est parvenu à un accord avec le comité consultatif des banques commerciales sur la renégociation de la dette extérieure à moyen terme avec les 500 institutions représentées par ce comité. L'essentiel de cet accord prévoit la restructuration de 53 milliards de dollars selon trois options : réduction de l'encours de la dette, réduction des taux d'intérêt et affectation de nouvelles ressources au financement du développement national. Pour appuyer les opérations de réduction de la dette, le Mexique disposera de 7 milliards de dollars fournis par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Gouvernement japonais, ainsi que de ses propres réserves internationales.

60. Le but des négociations internationales du Gouvernement mexicain a été de réduire le transfert de ressources vers l'extérieur et de jeter les bases de la reprise économique du pays. Les résultats de la négociation de la dette et de la politique visant à combattre l'inflation et à promouvoir une croissance soutenue ont instauré un climat de confiance dans l'avenir économique du pays.

61. Le Mexique ne prétend pas que son expérience en matière de négociation de la dette doive être généralisée et considérée comme l'unique modèle à suivre. Il estime néanmoins qu'il s'agit d'un premier pas dans un long processus de renégociations successives. Chaque pays en développement qui amorce un processus de négociation de sa dette devra tenir compte des caractéristiques et besoins qui lui sont propres. Il s'agit toutefois d'un processus qui ne peut être ajourné indéfiniment parce que les sociétés des pays endettés exigent qu'il soit trouvé au problème de la dette une solution rapide et responsable qui permette de ramener les taux de croissance à un niveau conforme aux impératifs économiques, sociaux et politiques.

62. Pour résoudre le problème de la dette, l'Assemblée générale des Nations Unies a déjà défini de nouvelles formules et solutions qui sont désormais communément acceptées, par exemple, la thèse selon laquelle la solution du problème de la dette extérieure doit être fondée sur le principe de la responsabilité partagée de toutes les parties et la nécessité de réduire l'encours et le service de la dette. On a actuellement une idée plus précise de la manière de résoudre le problème. Ce qui n'est pas encore clair, c'est comment mettre cette idée en pratique. Pour passer de la théorie à la pratique, il faudra absolument encourager le débat au sein des instances multilatérales et faire parvenir les conclusions vers les centres de décision compétents en la matière. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies devra jouer un rôle fondamental à cet égard.

(M. Lichtinger, Mexique)

63. Résoudre à court terme la crise de la dette extérieure constitue l'un des plus grands défis que doit relever la communauté internationale. Demander aux pays endettés de continuer à en supporter le coût économique, politique et social revient à oublier que le développement est précisément l'une des conditions de la stabilité et de la paix.

64. M. MORET (Cuba) dit que le problème de la dette trouve son origine dans la crise de l'économie capitaliste sur le plan international et ses effets sur les économies déséquilibrées, affaiblies et excessivement dépendantes des pays sous-développés.

65. D'autres facteurs contribuent à aggraver la situation critique des pays endettés en ce qui concerne leur capacité de paiement, notamment les politiques économiques internes qu'adoptent les pays capitalistes développés afin d'atténuer les effets de la crise sans tenir compte de leurs répercussions sur d'autres pays. A cela vient s'ajouter la crise du système monétaire financier international, ainsi que certaines de ses conséquences, notamment l'instabilité monétaire, la croissance inhabituelle des liquidités internationales et des marchés et mouvements de capitaux.

66. La crise de la dette extérieure perpétue la dépendance des pays du tiers monde. En Amérique latine et dans les Caraïbes, elle constitue le principal obstacle non seulement au développement mais également à la croissance économique. En sept ans, la région a transféré vers l'extérieur un montant représentant plus de 45 % de sa dette actuelle. Rien qu'en 1988, le transfert net de ressources vers l'extérieur a atteint la somme de 29 milliards de dollars. La baisse du niveau de vie d'importants secteurs de la population latino-américaine, l'augmentation du chômage et les taux d'inflation confèrent à la situation un climat de crise permanent. Du fait de ces conséquences sociales, l'opinion selon laquelle la dette extérieure doit être abordée comme un problème d'ordre politique est de plus en plus répandue.

67. On a signalé à maintes occasions l'instabilité politique que provoque le fardeau de la dette dans les pays en développement et les convulsions sociales qu'entraîne l'application des programmes d'ajustement imposés par les institutions financières multilatérales, lesquelles peuvent notamment menacer les institutions démocratiques dans de nombreux pays. L'expérience a montré que les différentes solutions proposées ne sont pas suffisantes et donnent des résultats très limités. La délégation cubaine estime que la majorité des propositions fondées sur la renégociation au cas par cas ne constitueraient un allègement que si la réduction de la dette était suffisamment importante. Il en est de même pour les propositions formulées par les spécialistes du Système économique latino-américain qui ont fixé cette réduction à 50 % au moins, à condition que des limites maximales soient établies pour les taux d'intérêt et que les mesures d'allègement s'appliquent à toutes les dettes et à tous les débiteurs sans exception.

68. La crise de la dette extérieure des pays en développement ne saurait être considérée comme un phénomène isolé. La délégation cubaine réaffirme que seule l'instauration d'un nouvel ordre économique international permettra de trouver une

(M. Moret, Cuba)

solution juste et durable au problème. Même si on prenait aujourd'hui la décision radicale de remettre la dette extérieure du tiers monde, sans résoudre les autres problèmes qui pèsent sur les économies des pays sous-développés, le même phénomène réapparaîtrait dans quelques années avec les conséquences catastrophiques dont il s'accompagne.

69. M. ROKOTUIVUNA (Fidji) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77. Au cours des dernières années, le développement équilibré, équitable et soutenu est devenu un leitmotiv, en particulier dans les recommandations formulées par les pays en développement. La majorité d'entre eux n'ont pu briser le cercle vicieux de la pauvreté, de la détérioration des termes de l'échange, du coût élevé des importations et du fardeau insupportable que constitue pour eux le service de la dette. Les pays créanciers et les institutions financières ont imposé aux pays en développement des ajustements structurels importants et autres conditions draconiennes à un moment où la compréhension, la compassion et l'audace devraient l'emporter sur la timidité ou les intérêts nationaux et régionaux égoïstes.

70. Il importe de procéder à une véritable évaluation collective de la position des pays endettés afin d'élaborer et d'appliquer des accords pragmatiques pour ramener la dette à des niveaux raisonnables et formuler des stratégies à long terme appropriées qui favorisent la croissance et le développement. Certains pays développés ont pris l'initiative de remettre ou de réduire la dette et d'appliquer d'autres mesures pour résoudre le problème. Un effort plus concerté s'impose à cet égard.

71. La délégation de Fidji se déclare profondément préoccupée par la lenteur avec laquelle avance la recherche d'une solution au problème. Celui-ci est certes très complexe mais ce n'est pas une raison suffisante pour différer la prise de décisions. Elle se déclare également préoccupée par le peu de cas accordé aux pays où la dette n'a pas encore acquis des dimensions critiques mais qui ont néanmoins besoin de financement pour éviter d'en arriver là. Il devrait exister des mécanismes pour répondre aux besoins de cette catégorie de pays et ne pas leur donner l'impression d'être pénalisés parce qu'ils s'efforcent de s'en sortir.

72. Des mesures urgentes s'imposent pour éviter que ne s'aggrave encore le problème de la dette. La volonté politique de prendre des décisions difficiles concernant la marche à suivre semble manquer. La délégation de Fidji invite instamment les pays développés à prendre les initiatives audacieuses que requiert la situation désespérée, ce qui serait conforme à la morale et à l'idée maintes fois réitérée qu'il existe un seul monde pour tous.

73. M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation s'associe entièrement aux opinions exprimées par le représentant de la Malaisie au nom du Groupe des 77. La crise de la dette constitue l'une des principales préoccupations de la communauté internationale en raison, d'une part, des graves répercussions qu'elle a sur la croissance économique et le développement des pays en

(M. Nyakyi, Tanzanie)

développement et, d'autre part, de la tension qu'elle a créée dans les relations entre pays développés et pays en développement. Cet état de choses a suscité une prise de conscience de l'interdépendance du monde contemporain.

74. Les effets de la crise de la dette apparaissent clairement lorsqu'on compare le comportement économique, au cours des années 80, des pays à faible revenu endettés et fortement endettés à celui des pays en développement qui n'avaient pas à assurer le service de la dette. Ce comportement démontre la relation de causalité qui existe entre la diminution des taux de croissance économique et le poids de la dette.

75. Ce poids, qui est politique, social et moral, met en péril la stabilité des gouvernements des pays endettés qui procèdent à des réformes d'ajustement structurel. A moins de trouver rapidement une solution juste et durable, il risque de se produire dans les pays du tiers monde des bouleversements politiques préjudiciables à tous. Il s'agit d'une situation injuste où on impose aux plus pauvres, qui constituent la majorité de la population des pays en développement, l'essentiel des effets négatifs des programmes d'ajustement structurel appliqués en vue de mobiliser les ressources nécessaires au remboursement de la dette.

76. Les multiples efforts déployés jusqu'à présent pour faire face à la crise n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Ils ont en commun d'avoir sous-estimé la gravité de la crise et de n'avoir pas fait de différence entre la crise de la dette et le problème de la dette. Ce dernier est lié à une question de liquidités qui peut être parfaitement réglée avec des programmes d'ajustement et des ressources financières supplémentaires comme le propose le Fonds monétaire international. En revanche, la crise de la dette est une situation dans laquelle les ratios dette-recettes d'exportation sont si élevés que les programmes d'ajustement structurel ont des effets contraires au résultat recherché. L'octroi de crédits supplémentaires n'a pas de sens puisque ceux-ci ne font qu'entraîner un alourdissement du fardeau de la dette. Autrement dit, la dette est trop élevée pour pouvoir être remboursée. Telle est la situation dans laquelle se trouvent de nombreux pays en développement endettés, en particulier ceux à faible revenu fortement endettés de l'Afrique subsaharienne.

77. Ces pays constituent la majorité des pays les moins avancés dans le monde et même si leur dette totale ne représente que 6 % de la dette mondiale, les effets qu'elle a sur leurs économies sont beaucoup plus préjudiciables en raison de la faiblesse de leurs structures économiques. Malheureusement, les initiatives de financement prises récemment en vue de mobiliser des ressources destinées à financer les programmes d'ajustement structurel et le service de la dette n'ont pas tenu pleinement compte du problème de la réduction de la dette de ces pays et de l'assistance financière additionnelle dont ils ont besoin, conditions essentielles à la relance de la croissance économique. Le recours à la facilité d'ajustement structurel et à la facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI afin d'alléger le fardeau de la dette dans les pays africains à faible revenu a été très limité et le problème du transfert net des ressources de ces pays n'a toujours pas été réglé. Ce problème est aggravé par les fluctuations des cours sur les marchés

(M. Nyakyi, Tanzanie)

mondiaux, en particulier de ceux des produits de base, l'augmentation du coût des importations, la détérioration constante des termes de l'échange et l'instabilité des taux de change.

78. Les pays en développement reconnaissent qu'il leur incombe au premier chef d'assurer leur propre développement mais ils ont besoin de la coopération du reste du monde, qu'ils sont en droit d'attendre, pour résoudre les problèmes issus de causes qui leur sont étrangères. La prospérité du monde passe également par la coopération mutuelle entre pays développés et pays en développement. Les solutions à court terme doivent être suivies de réformes radicales à long terme qui garantissent des prix justes et prévisibles pour les produits de base des pays en développement sur les marchés mondiaux, des termes de l'échange équitables et des apports de ressources suffisants à ces pays.

79. M. AGUILAR (Venezuela) dit qu'il convient de réaffirmer la nécessité d'entreprendre d'urgence une action concertée. Les initiatives prises pour résoudre le problème n'ont jusqu'à présent pas donné de bons résultats. La situation semble s'aggraver dans la mesure où non seulement les taux d'intérêt demeurent élevés et les pays endettés doivent continuer à affecter une part importante de leurs recettes d'exportation au service de la dette, mais encore dans la mesure où les pays créanciers continuent de voir augmenter le niveau de leurs ressources provenant des capitaux et des placements sur les marchés internationaux, tandis que le flux de ces ressources vers les pays en développement endettés diminue. Le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés a dépassé les 30 milliards de dollars en 1989, ce qui constitue la meilleure preuve de l'absurdité de la situation.

80. Le plan Brady constitue une réponse aux problèmes des pays fortement endettés mais l'un de ses principaux mécanismes, à savoir la réduction de la dette, n'a guère été appliqué jusqu'à présent. Le Gouvernement vénézuélien a insisté sur le fait que, pour être efficace, la réduction doit représenter à peu près la moitié de l'encours de la dette. Il existe d'autres moyens d'alléger le fardeau de la dette extérieure, notamment la réduction des intérêts et les facilités d'amortissement à long terme. Le Venezuela estime qu'il est également très important de créer les conditions nécessaires pour que les banques commerciales réagissent positivement. L'action des gouvernements des pays développés et des institutions financières multilatérales est d'une importance capitale à cet égard. Il faut relever les quotes-parts du FMI et doter la Banque mondiale de ressources suffisantes.

81. Pour leur part, les pays débiteurs ont déjà fait de grands efforts d'ajustement et ils ne peuvent pas faire beaucoup plus. On ne peut exiger davantage des populations qui ont vu baisser considérablement le niveau de vie qu'elles avaient atteint après de nombreuses années d'efforts. Non seulement les plans de développement mais aussi les programmes à vocation sociale ont été interrompus ou réduits au minimum, compromettant parfois de façon irréversible le développement futur de ces populations. Ces sacrifices ont été consentis avec l'espoir de susciter la sympathie des créanciers mais jusqu'à présent tel n'a pas été le cas. Une telle situation ne peut durer indéfiniment sans mettre en péril la paix et la stabilité politique dans ces pays.

(M. Aguilar, Venezuela)

82. Le représentant du Venezuela estime qu'il faut accélérer et simplifier ces processus de négociation, comme l'a déclaré le Secrétaire général. Il semble heureusement que la communauté internationale ait pris conscience du fait qu'il s'agit d'un problème qui engage l'avenir de tous et dépasse les simples aspects financier et économique parce qu'il a également un caractère politique et qu'il peut avoir de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales s'il n'est pas résolu à temps.

La séance est levée à 18 h 30.